

DEMANDE D'ARRETE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Date de la demande : Cocher et remplir

DEMANDEUR - Nom et prénom:
Nom de la Société : N° SIRET (obligatoire) :
Adresse :
Téléphone : Fax : Adresse Mail :

NATURE DE L'OCCUPATION	<input type="checkbox"/> demande initiale	<input type="checkbox"/> renouvellement
Adresse :		
Périodicité :		
A compter du : au		
Opération de déménagement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si travaux, type de travaux :		
<input type="checkbox"/> N° du permis de construire ou de la déclaration préalable : pour les installations de chantier liées aux travaux de réhabilitation, rénovation des immeubles à usage d'habitation :		

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION		
<i>Activités commerciales : remplir les formulaires spécifiques</i>		
<input type="checkbox"/> Véhicule : immatriculation :	Nombre de places : (pour opérations de déménagement, emménagement, ou autres opérations)	
<input type="checkbox"/> Occupation du domaine public délimité par des barrières de chantier	Surface m ² :	
<input type="checkbox"/> Dépôts de matériaux, baraques, engins de chantier	Surface m ² :	
<input type="checkbox"/> Echafaudage	Longueur : ... Largeur :	
<input type="checkbox"/> Containers à matériaux déposée sur le domaine public / bennes	Surface m ² :	
<input type="checkbox"/> Branchement d'égout <input type="checkbox"/> tranchée <input type="checkbox"/> bateau		
LOCALISATION DE L'INSTALLATION		
<input type="checkbox"/> Chaussée	<input type="checkbox"/> Trottoir	<input type="checkbox"/> Place de stationnement

Les occupations faisant l'objet de la présente demande ne commenceront qu'après obtention de l'autorisation délivrée par la mairie de Belleville. Cette demande doit être déposée **au minimum 15 jours avant le début de l'occupation.**

Pour l'affichage de l'arrêté temporaire (autorisation) et pour les déménagements uniquement, le demandeur peut venir chercher des panneaux de signalisation à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, 105 rue de la République à Belleville-en-Beaujolais, contre un chèque de caution de 150€. Au retour de ces panneaux le chèque sera restitué.

Nous conseillons au demandeur de prendre rendez-vous en appelant le 04 74 06 11 11.

Pour les autres opérations (livraisons, évacuations de matériaux...) aucun panneau ne sera délivré par la commune ; le demandeur doit néanmoins procéder à l'affichage de son arrêté sur le domaine public.

OBLIGATIONS DES DEMANDEURS

POUR LES PARTICULIERS

L'arrêté doit être affiché sur des panneaux déposés sur le domaine public **48h avant l'occupation**.

Les particuliers effectuant des opérations de déménagement ne sont pas soumis au paiement d'une redevance.

Le demandeur s'engage à se conformer aux règles d'occupation du domaine public en vigueur. La présente autorisation est accordée à titre précaire, révoquant et pourra être retirée sans préavis, pour le non-respect de la législation.

Fait à Belleville-en-Beaujolais le.....

Signature

POUR LES ENTREPRENEURS

L'arrêté doit être affiché sur des panneaux déposés sur le domaine public **48h avant l'occupation**. Aucun panneau ne sera délivré aux entreprises par la commune.

L'entrepreneur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal d'une part et à renouveler sa demande s'il souhaite apporter des modifications d'autre part,

L'entrepreneur s'engage à se conformer aux règles d'occupation du domaine public en vigueur.

La présente autorisation est accordée à titre précaire, révoquant et pourra être retirée sans préavis, pour le non-respect de la législation.

Fait à Belleville-en-Beaujolais le.....

Signature

Cachet de l'entreprise